

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Bernady Cherisma**

<https://www.cadre21.org/membres/70a03243e8e70140dbd5f41d>

Date d'obtention : 2024-05-22 15:20:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je peux résumer les étapes de la méthode Sexto par:

1. Rencontre le jeune qui amène la situation (Victime ou témoins). Les rassurer, les soutenir et les faire sentir qu'ils font partie de la solution.
2. Évaluer l'incident en posant des questions et en remplissant la grille d'évaluation.
3. Vérifier l'information en rencontrant les autres jeunes et en les sensibilisant face à la vie privée de la jeune. Remplir la grille d'évaluation avec les autres jeunes.
4. Contacter la police si c'est de nature malveillante.
5. Rencontre avec l'instigateur
6. Évaluation de l'intention de l'instigateur. Si c'est malveillant ne pas remplir la grille.
7. Dans le cas d'un acte impulsif: Rencontre individuelle avec l'auteur, la victime et les autres, remplir la grille d'évaluation, consulter les politiques de l'établissement, confisquer le téléphone, communiquer avec les policiers sociocommunitaires, communiquer avec les parents des jeunes, s'assurer qu'un signalement est fait à la DPJ.
8. Dans le cas d'un acte malveillant: Communication avec la police, Communication avec les parents des jeunes, s'assurer qu'un signalement est fait à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens des 3 mises en situations de prendre le soin de bien évaluer la situation à chaque étape car cela peut engendrer d'autres options dans le protocole. En tout temps d'être à l'écoute de la victime, rassurer la victime, soutenir, ne pas porter de jugement. Je retiens l'importance que le jeune se sente faire partie de la solution, qu'elle ne se sent pas jugée.

Il y a aussi le travail en équipe des différents milieux.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui semble la plus délicate de la méthode Sexto est l'étape que la victime nous fais confiance et nous parle en collaborant. Je trouve cette étape délicate car il faut que la victime se sente à l'aise, il faut créer un lien de confiance. Il faut rassurer, soutenir et parler avec un ton réconfortant afin de que la victime sois en confiance pour collaborer. .